



**AVIS PUBLIC**  
**MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné qu’à sa séance ordinaire du 2 mars 2020, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2020-03-55 modifiant le lieu des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2020, de manière à ce que les prochaines séances ordinaires de l’année 2020 soient tenues au Club La Missisquoise, situé au 25 rue Missisquoi, aux mêmes dates et heures que celles prévues au calendrier annuel, et ce, à compter de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

6 avril	14 septembre
4 mai	5 octobre
1 <sup>er</sup> juin	2 novembre
6 juillet	7 décembre
3 août	

**DONNÉ À EASTMAN, CE 5 mars 2020**

Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière